

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On est frappé, quand on étudie les causes des derniers événements, de l'action qu'ont exercée dans l'insurrection de Paris et dans les mouvements de certaines de nos grandes villes, les hommes ayant des condamnations judiciaires. Il est constant que notre système pénitentiaire est défectueux, que le système de la surveillance de la haute police est absolument inefficace. De grandes réformes doivent être faites en cette partie. Ce qui a rendu odieuses les lois sur la déportation, c'est souvent leur application. Le système des colonies pénitentiaires de l'Angleterre est, paraît-il, beaucoup supérieur au système de Cayenne. On croit que M. le ministre de la justice ne tardera pas à mettre à l'étude cette grave question, et à présenter un projet de loi à l'Assemblée pour assurer notre pays contre le retour d'événements analogues à ceux de ces derniers temps.

A TRAVERS LES RUINES DE PARIS.

Judi soir. — Aujourd'hui, comme hier, Paris est encore un brasier. Quand on a dépassé le ministère des affaires étrangères et le Cercle agricole, tous deux perforés et écorchés par les obus, on rencontre la Légion d'Honneur complètement détruite. Les statues sont encore debout autour de sa gracieuse coupole et, entre les traces de fumée, on aperçoit quelques débris de ces jolis bas-reliefs qui représentaient les travaux des champs. On a entassé dans la cour les meubles des maisons voisines qui ont également été détruites. Les archives de la Cour des comptes n'existent plus. Le palais du Conseil d'Etat forme un foyer formidable. Les lourdes poutres, les grosses colonnes, les arcades surchargées sont tombées pêle-mêle, et étouffent de leur poids un brasier qui crépite encore.

La caserne du quai d'Orsay brûle sans qu'on s'occupe de l'éteindre : on n'y fait guère attention à côté des monuments voisins. L'orloge marche encore. La Caisse des dépôts et consignations a été particulièrement arrosée de pétrole. La pierre neuve a des teintes noires et or qui lui donnent un aspect fantastique.

En face de ces désastres se dresse comme un fantôme ce palais qui fut les Tuileries. La vieille tour prolonge encore une ligne digne et sereine, et le dôme du milieu s'est effondré sans porter atteinte à la netteté des colonnes et des corniches. Au contraire, le nouveau pavillon de Flore paraît être torturé et révolté dans son désastre. La façade qui longe le quai est moins endommagée quoique le toit soit complètement détruit jusqu'au pignon. Le Louvre est sauvé. Nous n'avons pu cependant constater si la magnifique frise Henri II ne porte point trop de traces du sinistre.

A partir de Saint-Germain-l'Auxerrois, le spectacle devient plus formidable encore ; sur la droite, tout le Palais de Justice et la Préfecture de police sont encore en flammes. La nouvelle façade de la Cour de cassation est fendillée et désolée par le pétrole. La partie gothique restaurée, la tour nouvelle, une des tours du vieux palais de Saint-Louis, ont été la proie des flammes. L'in-

terieur. La partie de l'Est paraît moins dévastée. A midi, la Sainte-Chapelle s'élevait radieuse et intacte au-dessus de ces ruines. Un vent frais semblait en chasser la fumée et les dorures étaient à peine ternies ; la croix resplendissait en plein soleil et la statue de Saint-Michel étendait ses ailes d'or.

Il y avait une forte concentration de troupes vers la fontaine Saint-Michel.

A partir du Châtelet, dont les deux théâtres sont brûlés, jusqu'à la place de Grève, il est difficile de distinguer les maisons incendiées de celles qui ne le sont pas ; on est obligé de longer le parapet du quai pour éviter les débris qui tombent à chaque instant.

Quand on a tourné l'angle, où se trouve un kiosque renversé, c'est alors qu'apparaît un spectacle plus monstrueux encore : l'Hôtel-de-Ville. Impossible de distinguer ce qui fut les pavillons de ce qui fut la façade. Seule, la grande lucarne du milieu, soutenue par deux piliers chancelants, s'élance énergiquement au-dessus de la fumée, comme une protestation suprême de notre art national, ce bel art français, fils des Valois et père de Louis XIV, contre les misérables qui viennent détruire en un jour ce que tant de siècles avaient créé. La statue d'Henri IV avait été arrachée par la Commune. Une inscription sur marbre noir la remplace. Il faudra qu'on la laisse sur le pan du mur.

A une heure, toute la façade du ministère des finances s'est écroulée dans la rue de Rivoli ; le passage est impossible.

Ces désastres, si complets qu'ils soient, auraient pu l'être davantage encore. Les fédérés ne voulaient laisser aucune pierre debout sur le passage de nos troupes. Le temps leur a manqué ; ils n'ont pu que réduire en cendres les monuments publics, après avoir eu la pensée de brûler tout, même les habitations particulières.

Quand les fédérés ont dû quitter la place de la Concorde, ils ont tiré contre la Madeleine une volée de coups de canon, pour détruire sa colonnade et l'emblème religieux qui se trouve au fronton du monument.

Une fumée immense couvre Paris ; elle répand dans l'air une odeur détestable. Le soleil parvient à peine à la pénétrer ; mais sur les pavés, sur les maisons, son éclat, au lieu d'être brillant et vif, est rouge : c'est sinistre.

Tous les papiers qui se trouvaient au ministère des finances, à la préfecture de police, dans tous les monuments publics, sont brûlés. Les chiffons qu'ils forment alors se répandent dans l'air, et, portés par le vent, vont tomber au loin. Les quais, les Champs-Élysées en sont noirs. Sur quelques-uns, on peut encore lire quelques mots que le feu a épargnés ou dont l'empreinte est restée sur le papier noirci : ce sont des actes publics qui contiennent la fortune publique et particulière, ainsi que la famille. Quelles ruines irréparables !

La chambre des notaires aurait aussi été brûlée, et toutes ses archives.

Tous les insurgés pris les armes à la main sont passés par les armes.

Ce matin, les communeux ont achevé, à coups de crosse de fusil, douze soldats blessés.

Entre les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville, tou-

tes les maisons entre la rue de Rivoli et le quai sont en feu. C'est un immense brasier. On croit qu'il y a sous les ruines des victimes sans nombre.

La garde nationale se réorganise aux Ternes, au boulevard Malesherbes et dans les quartiers que nous avons délivrés.

L'indignation de tous est à son comble. Nous voyons, place de la Concorde, une soixantaine de prisonniers : *A mort ! à mort ! les assassins, les incendiaires !* crie la foule. Les soldats ont peine à les protéger contre ses fureurs. Ils doivent être fusillés à cette heure.

Les fédérés tirent des coups de canon dans les égouts pour ébranler les maisons qui les avoisinent et les détruire.

L'église Saint-Germain-des-Près est intacte. Ce qui a pu faire croire qu'elle était atteinte, c'est que plusieurs maisons de la rue de Rennes avaient brûlé. La Monnaie est également sauvée.

Le Luxembourg était condamné. On avait commencé à l'enduire de pétrole, quand on se rappela qu'il contenait encore 400 blessés communeux. On se mit alors en mesure de les faire sortir. Scène hideuse : les blessés criaient et se démenaient. Enfin les incendiaires, renonçant à leur sinistre besogne, s'éloignèrent.

On voit du Pont-Royal fumer les restes de l'incendie du Palais-de-Justice, de la Préfecture de police, de l'Hôtel-de-Ville, et dans le lointain monte une colonne de fumée noire. Ce sont les greniers d'abondance que les communeux ont incendiés jeudi matin lorsqu'ils ont été repoussés du faubourg Saint-Antoine. La flamme, rouge, ardente, s'élève à la hauteur de la fumée. Jamais on n'a vu rien de pareil.

Après du Théâtre Français et de la rue Richelieu, une barricade était fortifiée d'un fossé assez profond. C'est là que, dans la journée, on a réuni les fédérés passés par les armes. Il y en avait vingt-et-un à deux heures de l'après-midi. Des gens du quartier, des femmes, des enfants ont rejeté sur les cadavres la terre du talus.

Dans tout Paris les habitants maçonnent les souffrances de leurs caves pour empêcher les femmes incendiaires, que l'on arrête de minute en minute, d'y jeter du pétrole et d'y allumer le feu.

La rue du Bac est incendiée des deux côtés, depuis la rue de l'Université jusqu'au quai.

Saint-Germain-l'Auxerrois est intact. Du reste, il paraît que dans ce désastre aucune église n'a été brûlée.

A huit heures du soir, le Mont-de-Piété de la rue des Blancs-Manteaux brûle. — Immense incendie à la Villette : les abattoirs sont en feu.

LE GRAND-LIVRE.

Le grand-livre est sauvé. Il a pu être enlevé mercredi matin et mis en lieu sûr, grâce à l'activité de deux agents du ministère des finances, MM. de Colmont et de Bray, qui se sont courageusement introduits au milieu de l'incendie avec quelques braves soldats. Ce n'était pas une petite affaire cependant que d'opérer cette translation, car, comme on le pense bien, ce n'est pas un livre unique que le grand-livre de la dette publique de France.

Le grand-livre actuel est représenté par deux à trois mille volumes environ, qui comprennent chacun mille parties de rente. — Au ministère des finances, il occupait un vaste local situé au deuxième étage, où l'on a pu heureusement pénétrer avant que l'incendie ne l'eût atteint. Outre le grand-livre, il y avait encore au ministère des finances les anciens grands-livres des rentes 5 0/0, fort utiles à consulter pour l'origine de la propriété des rentes. Tous ces volumes, qui étaient déposés dans les archives, sont aujourd'hui la proie des flammes.

Nous apprenons que l'ordre vient d'être donné de transporter immédiatement le grand-livre actuel à Versailles.

On nous assure d'autre part que le double du grand-livre, qui était déposé à la Caisse des dépôts et consignations serait sauvé ; on l'espère au moins, car ce double se trouvait dans une aile de l'hôtel de la Caisse des dépôts qui aurait pu être préservée.

Enfin, nous apprenons également que les titres de rente déposés au Trésor par les particuliers, pour les échéances des 22 mars et 1^{er} avril dernier, ont pu être retirés avant que l'incendie n'ait gagné les bureaux de la Caisse centrale.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Il n'y a qu'une voix pour louer la belle conduite de M. l'amiral Pothuan, ministre de la marine, dans la journée du 24 : c'est lui qui, le premier, à la tête de quelques marins, s'est précipité dans son ministère, et a saisi, au moment même où ils allumaient l'incendie, un certain nombre de bandits, qui ont été immédiatement passés par les armes. C'est lui encore qui, par sa promptitude à envoyer rue de Richelieu ses marins, a sauvé la Bibliothèque nationale, à laquelle déjà, comme au ministère de la marine, les insurgés commençaient à mettre le feu. C'est donc à l'honorable amiral Pothuan que nous devons la conservation d'une des plus précieuses et inestimables portions de nos trésors nationaux.

— Des explosions étaient préparées dans les caveaux du Panthéon, à Saint-Thomas-d'Aquin, dans la chapelle du Luxembourg et dans la caserne de la rue de Tournon.

A Notre-Dame, les insurgés avaient massé les chaises et les avaient imprégnées de pétrole pour y mettre le feu. Grâce à la rapidité de nos mouvements et aux précautions du génie, les désastres ont pu être évités.

— L'état-major de Dombrowski a été fait prisonnier et passé par les armes. Le général est entre nos mains.

— C'est à la Bourse qu'a eu lieu, jeudi, le plus grand nombre des exécutions des insurgés pris les armes à la main. On attachait aux grilles ceux qui voulaient résister. Il y en a eu aussi au séminaire Saint-Sulpice.

— Rue du Bac, les filles de la Charité, menacées d'expulsion dimanche, ont pu rester.

Les prisonniers détenus à la Santé, et notamment l'abbé Icard, supérieur de la communauté de St-Sulpice, sont en liberté, et jeudi matin les

fidèles ont pu assister à la messe solennellement célébrée par le vénérable ecclésiastique à Saint-Sulpice.

On a les plus grandes craintes en ce qui concerne les otages détenus à Mazas ; mais il paraît certain que l'archevêque avait été transféré samedi ou dimanche à la Roquette.

— Tout était prêt pour l'incendie de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine ; la rapide attaque de nos marins a déjoué ces projets abominables. L'École des Beaux-Arts, les collections de Sèvres, placées depuis le siège au ministère de l'agriculture et du commerce, sont maintenant à l'abri de tout danger et occupées par des postes nombreux.

— M. Charles Sauvestre, de l'Opinion nationale, a été arrêté dans l'avenue de Paris, au moment où il décriait le gouvernement de Versailles.

— Les journaux de la Commune ont cessé de paraître. Quant aux membres du Gouvernement, ils se tiennent prudemment à l'écart. C'est à douter qu'il y en ait jamais eu.

— Deux Prussiens figuraient hier matin parmi les prisonniers arrivés à Versailles. On nous assure, dit le Soir, que plusieurs soldats allemands fuyant Paris, où ils avaient déserté, auraient été pris à Saint-Denis par leurs compatriotes et immédiatement passés par les armes.

— Un grand nombre de prisonniers sont dirigés sur Cherbourg.

— Beaucoup de prisonniers que l'on voit ramener à Versailles, sont pris de la façon suivante : quand on entre dans un quartier, les anciens agents de police qui en faisaient autrefois le service y sont installés de nouveau, et, sur leurs indications, tous les hommes suspects, ceux qui sont le plus compromis, sont mis en état d'arrestation.

— On annonce que le préfet de la Meurthe a fait arrêter à la gare de Nancy quinze foyards de la Commune. Au nombre, il y avait quatre Allemands.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Paul Mayaud a été nommé membre de la commission relative à l'organisation des commissions administratives des hospices et hôpitaux.

Le Conseil municipal de Saumur avait manifesté l'intention de donner dans les journaux de la localité un extrait du procès-verbal de ses délibérations ; mais l'administration ne nous a transmis aucune communication de ce genre.

Il vrai que le *Courrier de Saumur* l'a reçu fidèlement et exactement. Pourquoi cette préférence ? Les lecteurs de l'*Echo saumurois* ne sont-ils pas des citoyens ayant les mêmes droits aux égards de l'administration que ceux du *Courrier de Saumur* ?

Cette manière de faire ne peut entrer dans l'esprit d'égalité d'un maire démocrate, et après la lecture du discours tout conciliateur de M. Bodin, nous nous plaisons à croire qu'il suffira de signaler ce fait pour qu'il ne se renouvelle plus.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 22 mai 1871.

M. Bodin, maire, préside la séance.

M. Liénard est appelé à prendre place au bureau pour remplir les fonctions de secrétaire, comme le plus jeune d'âge.

Lecture est donné du décret du Chef du pouvoir exécutif, en date du 17 mai 1871, qui nomme l'administration.

Le Maire déclare, en conséquence, l'administration et le Conseil municipal de la ville de Saumur, installés conformément à la loi et prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et chers collègues,

» En procédant à votre installation, je dois vous remercier de la nouvelle marque de confiance que vous m'avez donnée, quand vous m'avez désigné pour continuer les fonctions de maire. Je n'avais accepté ces fonctions qu'à titre provisoire, quand elles m'ont été conférées la première fois, et mon désir eût été d'être relevé d'un poste qui, pour être on ne peut plus honorable, n'en est pas moins une très-lourde charge

pour moi. Vous avez jugé que je devais le conserver encore ; je le ferai avec tout le dévouement dont je suis capable, certain de trouver dans nos nouveaux, comme dans nos anciens collègues et dans mes honorables amis, messieurs les adjoints, le concours dont j'ai besoin.

» Les nouveaux, en effet, ne sont pas des inconnus ; nous savons tous à quelle source le souffrage a puisé, et nous sommes heureux d'avoir à leur souhaiter la bienvenue.

» Qu'ils nous permettent cependant de leur dire que parmi les membres de l'ancien conseil, qu'ils sont appelés à remplacer, il en est un, entre tous, dont la perte nous sera longtemps sensible : c'est celle de l'honorable M. Lecoy, brusquement séparé de nous par ses nouvelles fonctions.

» En lui payant ici, Messieurs, un tribut de reconnaissance pour les services sans nombre qu'il a rendus, tant dans le sein du Conseil qu'à la tête de l'administration, pendant plus de quarante années, je suis sûr d'être l'interprète de vos sentiments et de ceux de la ville tout entière.

» Quant à nous, les anciens, qui nous retrouvons tous debout après la lutte, nous devons nous en féliciter ensemble, non pas au point de vue mesquin de triomphes personnels, mais parce que Saumur, ville républicaine, même sous l'Empire, a pris la part qu'il devait prendre dans l'imposante manifestation par laquelle toutes les villes de France ont affirmé leur volonté de maintenir la République.

» Et maintenant que nous avons remporté le succès politique auquel nous tenions tant, nous devons envisager notre tâche administrative et y consacrer tous nos soins. Nous avons beaucoup à faire :

» Améliorer nos finances compromises par d'anciennes dépenses trop exclusivement luxueuses et par les sacrifices que la guerre nous a plus récemment imposés et nous imposera peut-être encore ; compléter la réforme déjà commencée dans nos écoles communales et l'étendre aux établissements de bienfaisance ; reconstituer la garde nationale de façon à y introduire à un plus haut degré l'esprit de civisme et de discipline ; étudier à fond les questions si complexes de l'octroi et de ses tarifs, de son mode de perception, de son personnel ; prendre des mesures énergiques contre un enchérissement excessif de la viande de boucherie et du pain ; assurer du travail aux ouvriers nécessiteux ; enfin mettre partout l'ordre et l'économie ; sacrifier toujours l'agréable à l'utile ; n'agir que dans l'intérêt de la ville, sans se préoccuper jamais des questions de personne, mais en gardant tous les ménagements que comporte l'esprit de conciliation dont nous sommes animés.

» Voilà, messieurs, par aperçu, et sans vouloir restreindre votre droit d'initiative, voilà la tâche qui nous incombe ; j'ose espérer que nous saurons la remplir. »

Le Conseil, dûment installé, procède à l'élection de son secrétaire définitif et nomme à ces fonctions M. Liénard.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Delavau, conseiller municipal, par laquelle ce dernier donne sa démission.

Il en est donné acte.

Le Conseil passe ensuite à la discussion des questions qui sont à l'ordre du jour.

M. le Maire expose qu'en vertu de la délibération du Conseil municipal, en date du 15 avril dernier, il a fait dresser le cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux à faire sur la place du Roi-René et le terrain Barbin ; qu'il y aurait lieu de comprendre dans la même adjudication ceux à faire dans la rue de la Reine-de-Sicile, et demande s'il ne serait pas préférable d'attendre pour exécuter ces travaux la saison d'hiver, époque où les travaux manquent plus qu'en été, et où ils seraient d'une plus grande ressource pour les ouvriers nécessiteux.

Après diverses observations sur ce sujet, le Conseil dit qu'il conviendrait de procéder immédiatement à l'adjudication de ces travaux ; mais de ne faire exécuter de suite que ceux de la Reine-de-Sicile, remettant ceux à faire sur la place du Roi-René à la saison d'hiver, et déclare au surplus qu'il s'en rapporte à l'administration pour déterminer l'époque à laquelle ces travaux devront être exécutés.

Sur l'exposé de M. le Maire qu'il manque 4 membres au conseil de recensement de la garde nationale de Saumur et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement, le Conseil nomme, pour remplir ces fonctions, MM. Voisin, Guérineau, Luard et Jarry.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Vétault, percepteur à Saumur, par laquelle ce dernier demande l'annulation du rôle spécial, se basant sur les inconvénients qu'entraînent toujours la création et le recouvrement d'un rôle spécial, inconvénients qui se présenteront plus nombreux et plus graves cette année. M. le Percepteur pense qu'il serait préférable d'attendre et de comprendre ce rôle spécial dans le rôle général de 1872.

Le Conseil après l'exposé de M. le Maire et conformément ses conclusions, déclare maintenir le rôle.

M. le Maire fait connaître au Conseil que le tarif de l'octroi n'est autorisé que jusqu'au 31 décembre prochain et qu'il y a lieu de demander son renouvellement pour l'année 1872.

Le Conseil, consulté vote le maintien du tarif pour l'année 1872, et dit, en conséquence, que l'autorisation d'appliquer ce tarif à partir du 1^{er} janvier 1872, sera demandée au Chef du pouvoir exécutif.

M. le Maire expose qu'une commission avait été nommée par le précédent Conseil pour étudier les moyens à employer en vue d'éviter l'enchérissement excessif du prix de la viande de boucherie. Cette commission ayant cessé de fonctionner par suite de renouvellement du Conseil, M. le Maire propose de la remplacer.

Le Conseil adopte et nomme membres de cette commission MM. Guérineau, Bonneau et Guédon.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 27 mai, 7 h. 15 soir.

Chef du Pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires.

Nos troupes n'ont pas cessé de suivre l'insurrection pied à pied, lui enlevant chaque jour les positions les plus importantes de la capitale et lui faisant des prisonniers qui s'élèvent jusqu'ici à 25,000, sans compter un nombre considérable de morts et de blessés.

Dans cette marche sagement calculée, nos généraux et leur illustre chef ont voulu ménager nos braves soldats qui n'auraient demandé qu'à enlever au pas de course les obstacles qui leur étaient opposés.

Tandis qu'en dehors de l'enceinte notre principal officier de cavalerie, le général du Barrail, prenait avec des troupes à cheval les forts de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry, et qu'au dedans le corps de Cissay exécutait les belles opérations qui nous ont procuré toute la rive gauche, le général Vinoy, suivant le cours de la Seine, s'est porté vers la place de la Bastille, érigée de retranchements formidables, a enlevé cette position avec la division Vergé ; puis, avec les divisions Bruat et Faron, s'est emparé du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la place du Trône.

Il ne faut pas oublier dans cette opération le concours efficace et brillant que notre flottille a donné aux troupes du général Vinoy. Ces troupes ont aujourd'hui même enlevé une forte barricade au coin de l'avenue Philippe-Auguste et de la rue de Montreuil. Elles ont ainsi pris position à l'est et au pied des hauteurs de Belleville, dernier asile de cette insurrection, qui, en fuyant, tire de sa défaite la monstrueuse vengeance l'incendie.

Au centre en tournant vers l'Est, le corps de Douay a suivi la ligne des boulevards, appuyant sa droite à la place de la Bastille et sa gauche au Cirque Napoléon.

Le corps de Clinchant, venant se rallier à l'Ouest au corps de Ladmirault, a eu à vaincre, aux Magasins-Réunis, une violente résistance qu'il a vaillamment surmontée.

Enfin, le corps du général Ladmirault, après avoir enlevé avec vigueur les gares du Nord et de l'Est, s'est porté sur la Villette et a pris position au pied des buttes Chaumont.

Ainsi, les deux tiers de l'armée, après avoir conquis successivement toute la rive droite, sont

venus se ranger au pied des hauteurs de Belleville, qu'ils doivent attaquer demain matin.

Pendant ces six jours de combats continus, nos soldats se sont montrés aussi énergiques qu'infatigables, et ont opéré de véritables prodiges, bien autrement méritoires de la part de ceux qui attaquent les barricades que de ceux qui les défendent. Leurs chefs se sont montrés dignes de commander à de tels hommes, et ont pleinement justifié le vote que l'Assemblée leur a décerné.

Après les quelques heures de repos qu'ils prennent en ce moment, ils termineront demain matin, sur les hauteurs de Belleville, la glorieuse campagne qu'ils ont entreprise contre les dégoûtantes les plus odieuses et les plus scélérats du monde ait vus, et leurs patriotiques efforts mériteront la reconnaissance éternelle de la France et de l'humanité.

Du reste, ce n'est pas sans avoir fait des pertes douloureuses, que notre armée a rendu au pays de si mémorables services. Le nombre de nos morts et de nos blessés n'est pas grand, mais les coups sont sensibles. Ainsi, nous avons à regretter le général Leroy-Dedais, l'un des officiers les plus braves et les plus distingués de nos armées. Le commandant Ségoyer, du 16^e bataillon de chasseurs à pied, s'étant trop avancé, a été pris par les scélérats qui défendaient la Bastille, et sans respect des lois de la guerre a été immédiatement fusillé. Ce fait, au reste, concorde avec la conduite de gens qui avaient réuni des liqueurs vénéneuses pour empoisonner nos soldats presque instantanément.

A. THIERS.

Versailles, 28 mai, 2 h. 15 s.

Nos corps d'armée chargés d'opérer sur la rive droite étaient, dès hier au soir, rangés en cercle au pied des buttes Chaumont et des hauteurs de Belleville. Cette nuit, ils ont surmonté tous les obstacles.

Le général Ladmirault a franchi le bassin de la Villette, l'abattoir, le Parc-aux-Bestiaux, et gravé les buttes Chaumont et les hauteurs de Belleville.

Le jeune Davoust, si digne du nom qu'il porte, a enlevé les barricades, et, au jour, le corps Ladmirault couronnait les hauteurs.

De son côté, le corps de Douay partait du boulevard Richard-Lenoir pour aborder par le centre les mêmes positions de Belleville.

Pendant le même temps, le général Vinoy a gravi le cimetière du Père-Lachaise, enlevé la mairie du 20^e arrondissement et la prison de la Roquette.

Les marins ont partout déployé leur entraînement accoutumé.

En entrant dans la Roquette, nous avons eu la consolation de sauver 169 otages, qui allaient être fusillés. Mais hélas ! les scélérats auxquels nous sommes obligés d'arracher Paris incendié et ensanglanté, avaient eu le temps d'en fusiller 64, parmi lesquels nous avons la douleur d'annoncer que se trouvaient l'archevêque de Paris, l'abbé Deguerry, le meilleur des hommes de bien et de mérite. Après avoir égorgé ces jours derniers le généreux Chaudey, cœur plein de bonté, républicain invariable, que pouvaient-ils épargner ?

Maintenant, rejetés à l'extrémité de l'enceinte, entre l'armée française et les Prussiens qui leur ont refusé passage, ils vont expier leurs crimes, et n'ont plus qu'à mourir ou à se rendre.

Le trop coupable Delescluze a été ramassé mort par les troupes du général Clinchant ; Millière, non moins fameux, a été passé par les armes pour avoir tiré trois coups de revolver sur un caporal qui l'arrêtait.

Ces expiations ne consolent pas de tant de malheurs, de tant de crimes surtout ; mais elles doivent apprendre à ces insensés qu'on ne provoque, qu'on ne défie pas en vain la civilisation, et que bientôt la justice répond pour elle.

L'insurrection, parquée dans un espace de quelques centaines de mètres, est vaincue. La paix va renaître, mais elle ne saurait chasser des cœurs honnêtes et patriotes la profonde douleur dont ils sont pénétrés.

A. THIERS.

Pour copie conforme :

Le Sous-Prefet de Saumur,

DUPHÉNIEX.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.